



# GRANDS PRIX

SIMI 2010

*parrainés par*



**GENERALI**  
France  
Immobilier

## DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner avant le **24 septembre 2010**  
**SIMI – 17 rue d’Uzès – 75108 Paris cedex 02**

Contact :

Adeline Pubert

Responsable de Clientèle

Tél : 01 40 13 50 16

@ [adeline.pubert@groupemoniteur.fr](mailto:adeline.pubert@groupemoniteur.fr)



# FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 24/09/10 minuit  
Par e-mail ou l'adresse suivante :  
SIMI – 17 rue d'Uzès  
75108 PARIS cedex 02  
Tél. : 01.40.13.50.24  
Fax : 01.40.13.51.82

**Société** : ..... N° de stand (si exposant) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Nom et prénom de l'interlocuteur** : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

## Définition de l'Immeuble

Nom de l'Immeuble : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de livraison : .....

Catégorie de Grand Prix présentée (cochez la case correspondante) :

- Immeuble Neuf       Immeuble Rénové       Immeuble d'Activités & Recherche  
 Immobilier Logistique

## Participation aux Trophées Constructeors de la Performance Energétique, catégorie « Bâtiment »

J'accepte que mon dossier de candidature soit également présenté aux Trophées Constructeors Performance Energétique.

## Autorisation de reproduction et de représentation

Je soussigné(e) ..... :

*Déclare et garantis avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments du dossier présenté (notamment architecte et maître d'ouvrage), et autorise en conséquence GROUPE MONITEUR à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter des Grands Prix SIMI de l'année 2010 ainsi que pour une reproduction, par la société organisatrice sur les documents promotionnels des Grands Prix SIMI de l'année 2011. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Je garantis cette dernière de tout recours à cet égard.*

*Atteste avoir pris connaissance et accepte, sans restriction ni réserve, le règlement ci-après.*

- Je suis exposant au SIMI, l'inscription est gratuite.  
 Je ne suis pas exposant au SIMI, je joins **un chèque de 705,64 € TTC** (dont TVA à 19,60%) à l'ordre de SIMI, en règlement des frais de dossier.

**ATTENTION : Les candidatures devront être adressées au plus tard le 24 septembre 2010 minuit à SIMI**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Société : .....

Date : .....

**Cachet et signature**



# REGLEMENT GENERAL

## **Article 1 – Société organisatrice**

GROUPE MONITEUR, S.A.S au capital de 333.900 euros, dont le siège est à Paris (75002), 17 rue d'Uzès, organisatrice du Salon SIMI agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, organise le concours intitulé « Les Grands Prix SIMI » du 14 juin au 24 septembre 2010.

## **Article 2 – Le concours**

Ce concours a pour vocation de récompenser des immeubles de bureaux et logistique. Ce concours est ouvert à tout le marché de l'immobilier d'entreprise en France, et aux sociétés exposantes ou non au Salon SIMI 2010. L'accès au concours est **payant** pour les participants non exposants au Salon SIMI 2010 pour un montant de **590 €HT (soit 705.64 €TTC) par dossier**, gratuit pour les exposants.

### Liste des prix

#### *COLLEGE BUREAUX*

##### *1-Catégorie Immeuble neuf*

Ce prix récompense un immeuble neuf de bureaux de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, situé en France, livré entre le 30 septembre 2009 et le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

##### *2-Catégorie Immeuble rénové*

Ce prix récompense un immeuble rénové de bureaux de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, situé en France, livré entre le 30 septembre 2009 et le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

##### *3-Catégorie Immeuble d'activités et recherche*

Ce prix récompense un immeuble mixte, neuf ou rénové, de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, situé en France, livré entre le 30 septembre 2009 et le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Les immeubles livrés entre le 30 septembre 2009 et le 2 décembre 2009 et présentés aux Grands Prix SIMI 2009 ne pourront pas être à nouveau présentés pour l'édition 2010.

La participation est limitée à un seul dossier de candidature par catégorie.

#### *COLLEGE LOGISTIQUE*

##### *4-Catégorie Immeuble logistique*

Ce prix récompense un immeuble neuf ou rénové, d'une superficie minimum de 10 000 m<sup>2</sup>, situé en France, livré et exploitable entre le 2 décembre 2009 et le 1<sup>er</sup> décembre 2010.



Le Grand Prix SIMI 2010, catégorie « Immeuble logistique » est réalisé en collaboration avec

**La participation est limitée à deux dossiers : un pour un immeuble neuf et un pour un immeuble rénové.**

## **Article 3 Comment participer ?**

**Les participants devront envoyer leur dossier au plus tard le 24 septembre 2010 minuit (horodatage et cachet de la Poste faisant foi) :**

- **par e-mail sous format électronique pour les exposants :** [adeline.pubert@groupemoniteur.fr](mailto:adeline.pubert@groupemoniteur.fr)

- **par courrier sous format électronique (CD, DVD, clé USB) pour les non exposants** Grands Prix SIMI 17 rue d'Uzès 75002 Paris.

Le dossier devra comporter un minimum de 5 pages et un maximum de 20 pages contenant les informations suivantes :



La fiche d'inscription dûment remplie et signée accompagnée du règlement des frais de participation si la société candidate n'est pas exposante au SIMI 2010.

A. Une fiche synthétique de présentation de l'immeuble **A remettre obligatoirement avec le dossier d'inscription**. (voir le modèle page 7 pour les Grands Prix collège Bureaux et page 9 pour le Grand Prix collège Logistique).

B. Un dossier de présentation (format PowerPoint, de 5 à 20 pages) à présenter au format A4, selon le sommaire suivant :

- Présentation de l'immeuble (3 500 caractères – espaces compris – maximum). Ce résumé pourra faire l'objet d'une publication dans le magazine du Salon SIMI si le dossier est nominé.
  - Une sélection de photos présentant l'intérieur et l'extérieur de l'immeuble, légendées (maximum 10)
  - Un descriptif
- **Pour les immeubles Collège Bureaux**, le dossier sera structuré de manière à apporter des informations sur les points suivants :
    - Les énergies
    - L'isolation
    - Les vitrages / la menuiserie
    - Le traitement de l'air / le traitement de l'eau
    - L'efficacité / fonctionnalité : capacité d'accueil, qualité de circulation, archives, rapport SUN/SUBL, la sécabilité des espaces (multi occupants)...
    - Le confort / santé : espace de travail, éclairage naturel des surfaces, parties communes, flexibilité des étages, facilités d'accès, espace détente, services, restauration, parking...
    - La technologie et la technique : équipements techniques, système de sécurité, contrôle d'accès, régulation thermique, groupe électrogène, système anti-incendie, circulation verticale, secours, ...
    - La démarche de développement durable :
      - \* Critères HQE construction : Gestion de l'énergie, Gestion de l'eau, Gestion des déchets d'activités, Qualité sanitaire des espaces, de l'eau, de l'air, Pérennité des performances environnementales
      - \* Présence et choix d'énergies renouvelables, lesquelles, pourquoi ?
      - \* HQE Exploitation
      - \* Respect de l'environnement
    - Accès transports en commun, émissions CO2, PDE
    - L'architecture : Intégration de l'immeuble dans le paysage urbain, Architecture extérieure de l'immeuble, Aménagement de l'espace de travail
    - Les données chiffrées, de manière structurée dans un tableau récapitulatif :
      - \* Coût d'exploitation
      - \* Nature de l'engagement sur les coûts énergétiques
      - \* Coût de maintenance
      - \* Surface Utile/Surface Louée
      - \* Surface utile locative nette de l'immeuble / SHON locative
      - \* Montant en € et détail des charges par m<sup>2</sup> et par an
      - \* Nombre de parking pour 50m<sup>2</sup> de SUBL
      - \* Mode de transports alternatif
    - Une argumentation du choix de la localisation (accès, taxe foncière...)
    - Données complémentaires : atteintes des caractères du bâtiment par rapport à la RT 2010, le profil HQE et la grille CIBE

En complément :

- Pour un immeuble neuf : préciser les démarches réalisées pour établir un diagnostic sur l'état et la réhabilitation des sols.
- Pour un immeuble rénové : valeur ajoutée de la transformation ; prise en compte du cahier des charges initial ; description de l'état initial et de l'état final ; respect du planning ; amélioration de la performance énergétique y compris dans son rapport coût/efficacité.

- **Pour les immeubles Collège Logistique**, le dossier apportera des réponses sur les points suivants :
  - Les énergies
  - L'isolation
  - Les vitrages / la menuiserie
  - Le traitement de l'air / le traitement de l'eau
  - La technologie et la technique : équipements techniques, système de sécurité, contrôle d'accès, régulation thermique, groupe électrogène, système anti-incendie, circulation verticale, secours, ...
  - La démarche de développement durable :



- Critères HQE construction : Gestion de l'énergie, Gestion de l'eau, Gestion des déchets d'activités, Qualité sanitaire des espaces, de l'eau, de l'air, Pérennité des performances environnementales, profil HQE
  - Présence et choix d'énergies renouvelables, lesquelles, pourquoi ?
  - Respect de l'environnement
  - Atteintes des caractères du bâtiment par rapport à la RT 2010
  - L'aménagement du territoire :
    - \* maîtrise des flux de transport et marchandise, pollutions et nuisances routières
    - \* l'intégration de l'immeuble dans son environnement (paysages, espaces verts, biodiversité...)
    - \* sécurité
  - L'emplacement du site / choix de la localisation
    - \* choix du mode de transport marchandise : fer, eau, route
    - \* bassin d'emploi
    - \* accessibilité du site : dessertes transports en commun - proximité et horaires compatibles-, services (restauration...)
  - Contraintes réglementaires : rubriques ICPE
  - Gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités ; Qualité sanitaire des espaces, de l'eau, de l'air ; Pérennité des performances environnementales
  - Fonctionnalité du bâtiment :
    - \* gestion des flux internes et externes (personnel, marchandises, parking VL / PL, secours)
    - \* énergies renouvelables et alternatives
    - \* portes de quai
    - \* local tenanciers
    - \* capacité de stockage
    - \* régulation thermique
    - \* systèmes de sécurité, de sûreté, et anti-incendie
    - \* répartition des surfaces de travail, positionnement des bureaux, ...
    - \* espaces de travail et de détente, locaux sociaux, qualité des ambiances intérieures, bruits, diminution de la pénibilité...
  - Sécurité des personnes et des marchandises
  - Flexibilité et évolutivité du bâtiment
  - Esthétique du bâtiment et de son environnement : qualité des espaces extérieurs, qualité architecturale des bâtiments...
  - Coûts d'exploitation, de manière structurée dans un tableau récapitulatif :
    - \* Montant en € et détail des charges par m<sup>2</sup> et par an
    - \* Coût énergétique par m<sup>2</sup> et par an
    - \* Coût de maintenance
    - \* Capacité de stockage
    - \* prévision consommation KW/m<sup>2</sup>/an hors process et engagement consommation KW/m<sup>2</sup>/an hors process
- C. Les photographies (5 à 10 maximum) devront être présentées au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi minimum (sur CD-rom pour les non exposants).
- D L'autorisation de reproduction et de représentation des éléments du dossier de candidature

#### **NOTA BENE :**

- Si le candidat le souhaite et a coché la case correspondante sur la fiche d'inscription, son dossier de candidature aux Grands Prix SIMI 2010 sera également présenté au concours « Trophées Constructeo de la Performance Energétique 2010 », catégorie « Bâtiment » organisé par GROUPE MONITEUR du 31 juillet au 29 octobre 2010 (règlement disponible sur le site [www.salonsimi.com](http://www.salonsimi.com))

#### Conseils de rédaction

1. Le dossier devra respecter les rubriques indiquées
2. Le jury sera sensible au caractère clair, complet et concis de la référence, mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts,
3. Le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même.

#### **Article 4 – Sélection**

Présidé pour le collège bureaux par Philippe Amiotte, Directeur Moyens Généraux et Immobilier du Groupe Danone et pour le collège logistique par Stephan Collot, Directeur de l'Immobilier de DHL, le jury est composé de Directeurs Immobiliers et Logistiques de Grandes Entreprises Françaises :

- Pierre Albac, Directeur Immobilier – Alstom ; *Collège Bureaux*



- Philippe Amiotte, Directeur Moyens Généraux et Immobilier - Groupe Danone ; *Collèges Bureaux et Logistique*
- Paul Blin, Directeur Immobilier – EADS ; *Collège Bureaux*
- Jean-Marc Castaignon, Directeur de l'Immobilier d'Exploitation – Société Générale ; *Collège Bureaux*
- Nathalie Charles, Directeur Immobilier Groupe – EDF ; *Collège Bureaux*
- Eric Costa, Directeur Immobilier – Groupe Galeries Lafayette ; *Collèges Bureaux et Logistique*
- Jean de la Roche Aymon, Directeur Etudes Logistiques et Gestion des Actifs – Castorama ; *Collège Logistique*
- Pascal Franceschi, Directeur expansion/actifs-patrimoine – Groupe Vivarte ; *Collège Logistique*
- Michel Grossi, Responsable de Gestion du Patrimoine Immobilier – BNP Paribas ; *Collège Bureaux*
- Murielle Lagrave, Responsable de la Gestion et du Développement Immobilier – BRED Banques Populaires ; *Collège Bureaux*
- Bernard Loubière, Délégué Immobilier – Gaz de France ; *Collège Bureaux*
- Flora Megret, Directeur Immobilier – GEFCO ; *Collège Logistique*
- Sophie Montel-Gallon, Directeur Administratif – GIE Elis ; *Collèges Bureaux et Logistique*
- Pierre Philippot, Directeur Immobilier – NORBERT DENTRESSANGLE ; *Collège Logistique*
- Alain Poncet, Directeur de l'Immobilier et de la Logistique – Natixix ; *Collège Bureaux*
- Jérôme Pugliesi Conti, Directeur de la Performance Immobilière; Directeur des Cessions et des Expertises Immobilières – Renault ; *Collège Logistique*
- Philippe Robin, Directeur Immobilier – France Telecom ; *Collège Bureaux*
- Claude Samson, Directeur Général – SAMADA ; *Collège Logistique*

#### Réunion et vote du jury pour déterminer les nominés puis les lauréats

Le jury se réunira le 5 octobre 2010 et examinera l'ensemble des dossiers complets envoyés au plus tard le 24 septembre 2010 minuit.

Le jury sélectionnera des **nominés** dans chaque catégorie de prix sur la base des critères suivants :

- \* Adaptation de l'immobilier aux besoins des utilisateurs
- \* Respect des normes HQE
- \* Consommation énergétique
- \* Respect de l'environnement

La liste des nominés sera mise en ligne sur le site Internet du salon SIMI [www.salonsimi.com](http://www.salonsimi.com).

Les nominés seront contactés par téléphone afin d'organiser une visite de leur immeuble par le jury ou une partie du jury entre le 5 octobre et le 3 novembre 2010. Chaque visite d'immeuble se terminera par l'audition des nominés (20 minutes) par le jury.

A l'issue des visites, le jury se réunira afin de déterminer un gagnant par catégorie. Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l'une ou l'autre des catégories ou de nommer des *ex-æquo*.

Les noms des lauréats seront rendus publics à l'occasion de la remise des Grands Prix SIMI le jeudi 2 décembre 2010 à 12h00 dans le cadre du Salon SIMI 2010.

#### Communication

Les nominés et/ou lauréats bénéficieront d'une visibilité sur le Salon :

- \* Estampille « nominés Grands Prix SIMI 2010 » à l'emplacement de leur stand (si exposant).
- \* Remise d'un Trophée lors de la cérémonie des Grands Prix SIMI.

#### Article 5 – Clause de confidentialité

Groupe Moniteur s'engage à ne divulguer avant l'ouverture du salon SIMI aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura **expressément signalée comme telle à Groupe Moniteur dans son dossier de candidature**.

#### Article 6

6.1 Tout dossier incomplet, illisible, raturé, envoyé après la date limite de dépôt et/ou ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 3 ci avant, ne sera pas pris en considération pour l'attribution des Prix.

6.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

6.3 Les sociétés nominées et lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la société organisatrice à utiliser, à des fins promotionnelles ou publicitaires, leur nom, celui de l'immeuble présenté, de



même que toutes images s'y rapportant, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'organisateur. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Elles garantissent cette dernière de tout recours de tiers à cet égard.

6.4 Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants pourront exercer leur droit d'accès et de rectification au regard des informations les concernant auprès de Groupe Moniteur Pôle Salon et Congrès, 17 rue d'Uzès – 75002 Paris.

6.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

6.6 La participation aux présents Grands Prix implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

#### **Article 7 – Règlement**

Le présent règlement est disponible sur le site [www.salonsimi.com](http://www.salonsimi.com) pendant toute la durée du Concours.

#### **Article 8 - Litiges**

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Fait à Paris le 29 juin 2010

*Renseignements :*

*Adeline Pubert*

*Salon SIMI – Grands Prix SIMI 2010*

*17 rue d'Uzès - 75002 PARIS*

*Tél : 01 40 13 50 16 – Fax : 01 40 13 51 82*

*@ : [adeline.pubert@groupemoniteur.fr](mailto:adeline.pubert@groupemoniteur.fr)*



# Fiche synthétique

## Grands Prix SIMI 2010, Collège Bureau

La fiche synthétique de présentation du bâtiment doit comporter un maximum de 2 pages et renseigner les informations énoncées ci-dessous.

Les informations demandées doivent apparaître sur des fiches distinctes du dossier d'inscription.

**Le rendu de cette fiche est obligatoire pour présenter sa candidature aux Grands Prix SIMI 2010.**

### I. Informations pratiques

- 1/ Nom de l'immeuble
- 2/ Adresse
- 3/ Date de livraison
- 4/ Surface développée

### II. L'équipe

- 1/ Utilisateur
- 2/ Maître d'ouvrage
- 3/ Promoteur
- 4/ Investisseur
- 5/ Architecte
- 6/ Assistance à la Maîtrise d'ouvrage

### III. Surface

- 1/ SHON
- 2/ SHOB
- 3/ Quote-part des parties communes
- 4/ Capacité d'accueil
- 5/ Nombre de m<sup>2</sup>/poste de travail

### IV. Accès

- 1/ Desserte par les transports en commun
- 2/ Les accès par voiture
- 3/ Parking

### V. Eléments financiers

- 1/ Loyer
- 2/ Charges
- 3/ Consommation énergétique

### VI. Services proposés (conciergerie, crèche...)

### VII. Démarche environnementale

- 1/ Certification(s) obtenues
- 2/ Certification(s) en cours
- 3/ Parti environnemental

### VIII. Autres



# Grands Prix SIMI 2010

## Collège Logistique

### Fiche synthétique

La fiche synthétique de présentation du bâtiment doit comporter un maximum de 5 pages et renseigner les informations énoncées ci-dessous.

Les informations demandées doivent apparaître sur des fiches distinctes du dossier d'inscription.

**Le rendu de cette fiche synthétique est obligatoire pour présenter une candidature aux Grands Prix SIMI 2010.**

## I. Informations pratiques

- 1/ Nom de l'immeuble
- 2/ Adresse
- 3/ Date de livraison
- 4/ Nom de la société qui présente le dossier de candidature

## II. L'équipe

- 1/ Chargeur
- 2/ Promoteur
- 3/ Investisseur
- 4/ Architecte
- 5/ Assistance à la Maîtrise d'ouvrage
- 6/ Autre(s)

## III. Informations complémentaires à détailler

- 1/ Surface
- 2/ Environnement financier et réglementaire
- 3/ Certification(s)
- 4/ Evolutivité – flexibilité du bâtiment
- 5/ Coûts d'exploitation
- 6/ Argumentation du choix de la localisation du bâtiment

## IV. Eléments à fournir

- 1/ Plan de masse
- 2/ Plan de localisation